

JEU LENT

POSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE SUR LE JEU LENT

Comme le stipule le règlement des compétitions établi en 2014, le commissaire de parcours affecté à chaque compétition, est en mesure d'intervenir directement auprès des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Il est en droit d'imposer des pénalités d'un point, deux points, voire exclusion au bout de trois rappels.

Au-delà de ça, le moyen de contrôler le temps de jeu d'une compétition est de le faire par un commissaire au passage du trou n°6 (1h30).

Le temps à respecter doit être donné à la partie n° 1 avec pénalité de deux coups en cas de dépassement de 10 minutes.

Ensuite chaque partie accusant un retard de 20 minutes sur la partie précédente sera pénalisée de 2 points en brut et de deux points en net.

Il est également nécessaire de rappeler que le contrôle et la signature des cartes doivent se faire au recording du secrétariat en présence des trois compétiteurs pour garantir leur validité.

BRESSON LE 15/06/2015